



AMBASSADE DE SUISSE  
EN COLOMBIE

BOGOTÁ , le 8 mai 1974  
Apartado aéreo 4304

771.22(12) - FZ<sup>4</sup>/zu

Prière de rappeler cette référence

ad t.311 Col. 11 - NY/v1

Au Délégué à la coopération  
technique du Département  
politique fédéral

3003 B e r n e

Prolongation de la coopération entre la  
Fédération Horlogère et Ebauches SA  
d'une part, et le SENA d'autre part

an	NY	VO		a/a
10.5	13.5	17.5		16.5
F	NY	VO		NY
EPD	09.05.74	11		
Ref.	t. 311 Colombie M			

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme vous le savez, M. G.E. Ponnaz, vice-directeur de la FH, et M. P.A. Tschudin, vice-président d'Ebauches SA, effectuent actuellement une tournée en Amérique latine pour visiter certains des centres horlogers soutenus par leur organisme respectif. Ils séjournent en ce moment en Colombie et ont signé hier avec le Service national d'apprentissage (SENA) une prolongation de la convention qui lie la FH et Ebauches SA au SENA.

./.

Ainsi que vous le remarquerez en prenant connaissance du texte ci-joint, celui-ci ne constitue pas une prolongation pure et simple de la coopération qui a été faite jusqu'à ce jour. En effet, si le SENA désirait la poursuite de la mission sous sa forme actuelle, le Département national de la planification s'y opposait; de leur côté, les deux organismes suisses estimaient que le moment était venu de mettre plus de responsabilités en mains colombiennes.

./.

- 2 -

Une solution de compromis a été trouvée, dont les principaux points sont les suivants : l'expert suisse, M. Challandes, quittera définitivement la Colombie au mois d'août prochain et ne sera pas remplacé de façon permanente. Un expert de la FH et d'Ebauches SA viendra périodiquement du centre de Lima ou de celui de Buenos Aires pour superviser les programmes qui se déroulent en Colombie dans le domaine de l'horlogerie et coopérera avec le SENA dans la restructuration des cours. Les deux organismes suisses précités ont désigné un coordinateur technique en la personne de notre compatriote, M. Pierre Jeanneret, technicien-horloger, résidant à Bogota, qui servira d'intermédiaire entre les deux organismes et le SENA. M. Jeanneret consacra une soixantaine d'heures par année à cette activité. Ainsi la FH et Ebauches SA auront une certaine sécurité que ce qui a été fait jusqu'à présent pourra se poursuivre sans grand accroc. D'autre part, les deux organismes continueront, comme par le passé, à envoyer de l'outillage et des fournitures d'horlogerie qui seront importés par l'entremise de l'ambassade pour éviter d'avoir à payer des droits de douane.

Je pense que l'accord qui vient d'être signé constitue un excellent compromis qui devrait permettre au SENA d'assumer dans quelques années, sans aide extérieure, la formation professionnelle en Colombie dans le domaine de l'horlogerie.

Cet accord aura un caractère provisoire jusqu'à ce que le Département national de la planification l'ait approuvé formellement et l'ait présenté à la FH et à Ebauches SA par l'entremise de l'ambassade.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous prier de réexaminer votre décision de ne plus accorder de

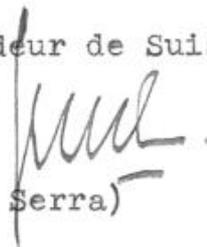
./.

- 3 -

subvention à la FH pour lui permettre d'octroyer des bourses. Sauf erreur, il s'agissait d'une somme de 12.000 francs par année. Je pense que vous devriez continuer à octroyer cette contribution. Au début des pourparlers, le SENA voulait quatre bourses et finalement les représentants de la FH et d'Ebauches SA n'ont pu se compromettre que pour une seule, étant donné la décision prise par votre service dans cette question.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

  
(E. Serra)

Annexe mentionnée

Copie est adressée à :

- la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, 3003 Berne (sans annexe)